

Compte rendu du conseil d'école du 24/03/2023

Ordre du jour :

- 1) Les effectifs
- 2) Les résultats aux évaluations de GS "Pour une entrée sécurisée en CP"
- 3) Les résultats aux évaluations nationales "*Point d'étape CP*"
- 4) La coopérative scolaire
- 5) Les projets
- 6) Les sorties
- 7) Le cycle de natation (cycles 2 et 3)
- 8) Le budget alloué par la mairie à l'école
- 9) Le périscolaire (la cantine / la garderie)

=> Questions soumises par les représentants des parents d'élèves en amont du conseil :

- 10) Quelle est l'organisation des rencontres Professeur des écoles - Familles dans l'école ?
- 11) L'information des familles en cas d'absence d'une enseignante.
- 12) De « nombreux » enfants quittent l'école arrivés en CE2, pour quelle raison ?
- 13) Quel est le minimum d'élèves pour maintenir l'école et les 3 classes ?
- 14) Existe-t-il un risque de fermeture de l'école au vu des effectifs ?
- 15) Des rencontres inter-écoles sont-elles prévues ?

Présents :

Mme Leclercq Inspectrice de l'Éducation Nationale,

Mme Duclos,

Mme Burident, Mme Daï Pra, Mme Virolle, Mr Dubreuil,

Mme Brotonne, Mme Halberstadt, Mme Wongermez, Mme Lacote.

Excusée : Mme Di Bernardo

Ce second conseil d'école a eu lieu en présence de Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, Mme Leclercq. Madame l'Inspectrice gère plus de 38 écoles et assiste parfois aux conseils d'école en fonction de son agenda. Elle n'intervient pas durant le conseil sauf pour répondre à des questions orientées. Madame l'Inspectrice a précisé qu'un règlement du conseil d'école serait prochainement rédigé au sein de l'équipe de circonscription pour rappeler le cadre dans les écoles.

0) Question des représentants :

L'une des questions que nous avons transmises pour le conseil a été refusée. Est-il possible de la reformuler pour y répondre aujourd'hui quand même ? Quelles sont les questions qui peuvent être abordées au conseil d'école ?

Mme Brotonne (qui préside le conseil d'école en tant que directrice de l'école) établit l'ordre du jour du conseil à partir des questions proposées par la mairie, les représentants des parents d'élèves et l'équipe enseignante. Puis, elle le transmet au plus tard 8 jours avant la réunion aux différents membres.

Si une question ne relève pas du conseil d'école, les parents qui ont posé cette question peuvent prendre rendez-vous avec l'enseignante (ou les enseignantes) concernée(s) ou la mairie pour aborder ce point (ou être remplacés par des représentants si les parents souhaitent rester anonymes).

Le Conseil d'école n'a ni vocation ni compétence à émettre un avis et à prendre position sur les choix politiques nationaux ou locaux, à contester des décisions réglementaires, réformes, aménagements nationaux, départementaux ou municipaux.

Les cas particuliers et les remises en causes personnelles ne peuvent être abordés.

Le conseil d'école n'est ni un lieu d'examen de cas particuliers ni un lieu de polémique ou de règlement de comptes, ni encore de transgressions au principe de neutralité de l'école.

Si ces règles ne sont pas respectées, le conseil peut être interrompu par la directrice (ou le directeur) de l'école qui préside la séance et veille à l'équilibre des temps de parole.

Pour cette raison, la demande de parole est sollicitée et elle est attribuée par la présidente (ou le président). De plus, il est obligatoire de respecter l'ordre du jour : on ne parle pas de ce qui n'est pas à l'ordre du jour.

Pour rappel :

Le Conseil d'Ecole est l'instance principale de l'école, organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles. Il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire et doit durer 2 heures.

Le Conseil d'Ecole :

- 1°) Vote le règlement intérieur de l'école ;
- 2°) Etablit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;
- 3°) Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
 - a) Les actions pédagogiques et éducatives qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
 - b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
 - c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
 - d) Les activités périscolaires ;
 - e) La restauration scolaire ;
 - f) L'hygiène scolaire ;
 - g) La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
 - h) Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République;
- 4°) Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;
- 5°) En fonction de ces éléments, adopte le projet d'école ;
- 6°) Donne son accord :
 - a) Pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles (prévu par l'article L. 216-1 modifié par LOI n°2013-595 du 8 juillet 2013 - art. 30)
 - b) Sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège prévu par l'article L. 401-4 ;
- 7°) Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école, (article L. 212-15)
- 8°) Reçoit une information sur :
 - a) Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers ;
 - b) L'organisation des aides spécialisée

Madame l'Inspectrice a précisé qu'un règlement du conseil d'école serait prochainement rédigé au sein de l'équipe de circonscription pour rappeler le cadre dans les conseils d'école.

Mme Brotonne fera partie d'un groupe de travail des directeurs de la circonscription afin d'élaborer ce règlement type du conseil d'école qui sera distribué dans toutes les écoles.

1) Les effectifs :

Actuellement, il y a 51 élèves dans l'école. Les effectifs restent stables.

Classe de Mme Wongermez : 24 élèves (PS : 9 / MS : 4 /GS : 11)

Classe de Mme Halberstadt : 17 élèves (CP : 5 / CE1 : 12)

Classe de Mme Brotonne : 10 élèves (CE2 : 2 / CM1 : 3 / CM2 : 5)

Les effectifs et les répartitions des élèves dans les classes pour l'année prochaine seront précisées au dernier conseil d'école (comme toutes les inscriptions ne sont pas encore faites).

2) Les résultats aux évaluations de GS "Pour une entrée sécurisée en CP" :

Passation fin novembre à mi-décembre 2022
11 élèves de grande section (élèves nés en 2017)
Moyenne de 90%

Les résultats concernant le langage oral :

-très bons concernant la communication et l'expression -quelques élèves n'ont pas donné les bonnes réponses en compréhension implicite (lien entre les informations) mais la majorité ont compris l'explicite

Les résultats concernant le langage écrit :

-très bons résultats concernant la manipulation de syllabes, reconnaissances des lettres, l'écriture (seul) de mots-l'écriture cursive est en cours d'apprentissage, elle est essentiellement travaillée en périodes 4 et 5 (avant ce sont les graphismes qui sont travaillés)

Les résultats concernant la structuration de la pensée :

-très bons résultats concernant l'utilisation des nombres (comparer des quantités, réaliser une collection, exprimer la position d'un objet sur un rang, décomposer le nombre 5)

3) Les résultats aux évaluations nationales "Point d'étape CP" :

– 2^{ème} évaluation des compétences en Français et en Mathématiques à mi-parcours de CP : « Point d'étape » (passation mi- janvier 2023, 3 élèves de CP (2 absents durant la période de passation)

Dans l'ensemble, les résultats sont très satisfaisants dans les deux domaines de Français et de Mathématiques. Nous félicitons les élèves pour leurs nombreuses réussites. Les parents ont reçu les résultats des évaluations nationales de leur enfant lors d'un entretien individuel lors de la remise des livrets scolaires du premier semestre.

Dans le domaine de Français, huit compétences étaient évaluées : (écrire des syllabes simples et complexes, écrire des mots, connaître le nom des lettres et le son qu'elles produisent, manipuler des phonèmes, comprendre des phrases lues par enseignant, comprendre des phrases lues seul(e), lire à voix haute des mots (fluence en 1'), lire à voix haute un texte de 29 mots (fluence 1').

Des excellents résultats à souligner : en lecture : (2 élèves ont atteint la fluence de lecture attendue en fin de CP (50 mots par minute), le troisième élève a obtenu des résultats satisfaisants à cette période de l'année) , en écriture de syllabes simples et complexes, en écriture de mots simples, en compréhension de lecture par adulte et pour 2élèves en compréhension de phrases lues seuls en temps limité .

Dans le domaine de Mathématiques– tous les élèves ont obtenu des scores très satisfaisants dans les 6 compétences évaluées : écrire des nombres entiers, résoudre des problèmes, additionner, soustraire, associer un nombre à une position, comparer des nombres. Deux élèves ont atteint 100% de réussite dans 5 compétences sur les 6 compétences évaluées.

4) La coopérative scolaire :

Actuellement, le solde du compte de la Coopérative Scolaire s'élève à 2 055,48 euros, dont 482,40 euros récoltés grâce :

- aux goûters des représentants des parents d'élèves organisés le vendredi des vacances (388, 40 euros)
- à la vente des photos de Noël de Madame Bonneau (94 euros)

Nous remercions les représentants des parents d'élèves, Mme Bonneau et toutes les personnes qui ont participé aux diverses actions de l'école. Elles vont contribuer au financement du projet de fin d'année de toute l'école (comme expliqué ci-dessous dans le projet « La fresque collective »).

5) Les projets

- les projets scolaires : La semaine des mathématiques, les Eurêkades, Un quart d'heure national de lecture, La grande lessive, La fresque collective.

- **La semaine des mathématiques intitulée « Mathématiques à la carte » :**

Au retour des vacances d'hiver, la semaine du lundi 6 mars au vendredi 10 mars, les élèves de Mme Brotonne et de Mme Halberstadt ont participé à la Semaine des mathématiques avec le dispositif du site M@ths en - vie. La Semaine des mathématiques par ses activités variées et ludiques qui sont proposées aux élèves pendant la semaine, se donne pour objectif de présenter une image actuelle, vivante et attractive des mathématiques pour développer chez les élèves le goût de l'effort, la persévérance, la volonté de progresser, le respect des autres, de soi et des règles. Durant la semaine, les élèves se sont confrontés aux différents défis mathématiques, photo-problèmes et jeux de cartes permettant de sortir de l'image du « cadre très scolaire » de mathématiques .

- **Eurêkades :**

La semaine suivante « La semaine des mathématiques », les élèves de la classe de CP/CE1 se sont confrontés avec succès aux défis du troisième épisode des Eurêkades – rallye mathématique des Yvelines. Cette année, les défis mathématiques ont pris une nouvelle forme. Les nouveaux défis se présentent sous la forme numérique, utilisant le support interactif de Genially qui rend chaque épreuve très attractive. Dans un univers proche de celui décrit et raconté par Jules Vernes, les élèves accompagnent le personnage central Archi(mèdes) dans l'exploration d'une curieuse planète et doivent l'aider à affronter jusqu'à 6 défis mathématiques dans chacune de 5 épisodes. Les élèves doivent résoudre tous les défis pour obtenir le code d'accès à l'épisode suivant.

Les élèves sont très motivés et s'investissent activement dans les démarches de recherche.

- **Un quart d'heure national de lecture :**

Le vendredi 10 mars, de 10h à 10h15, les élèves des trois classes ont participé à « Un quart d'heure national de lecture » organisé par le Centre national du livre en collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale.

Les classes de maternelle et de CP/CE1 se sont retrouvées à 10 heures dans la salle de motricité pour un moment très convivial. Les élèves de CP/CE1 avaient préparé la lecture à voix haute d'un très joli album « J'ai sommeil ! » pour les élèves de maternelle. Les apprentis lecteurs de CP et les lecteurs confirmés de CE1 étaient très fiers de présenter le fruit de leur travail à leurs camarades de maternelle qui étaient très intéressés et attentifs.

Les élèves de la classe de CE2/CM1/CM2 étaient installés confortablement dans leur classe sur les tapis de gym et pouvaient choisir entre une lecture plaisir individuelle et une lecture offerte par leur maitresse sur le thème de la Chine (en liaison avec le projet de la classe « Tour du monde »). Ils aimeraient présenter une lecture aux élèves des autres classes en fin d'année.

DANS LE CADRE DU VOLET ARTISTIQUE DE NOTRE PROJET D'ÉCOLE, LES 3 CLASSES VONT PARTICIPER ENSEMBLE CETTE ANNÉE À 2 PROJETS ARTISTIQUES :

- **La grande lessive :**

Le 23 mars, les trois classes ont participé pour la 1ère fois à « La Grande Lessive ».

Il s'agit d'une manifestation d'art participatif semestrielle et internationale ouverte à tous. Ses objectifs généraux sont la promotion de l'éducation, de l'enseignement et de la création artistiques, ainsi que le développement du lien social.

Le thème était "Ma cabane et-est la tienne".

Chaque élève de la petite section au CM2 devait réaliser son « oeuvre » sur une feuille de format a4 (dessins, peintures, photographies, images numériques, collages, poésies visuelles, etc.).

Puis, toutes les feuilles ont été suspendues grâce à des pinces à linge pour former une grande cabane dans la cour le préau / la salle de motricité en fonction de la météo.

Les familles ont pu ensuite découvrir cette oeuvre collective le jeudi 23 et le vendredi 24 mars après la sortie de l'école. Nous les remercions pour leur venue. Des photographies de la cabane seront disponibles sur le blog de la classe des maternelles et sur le blog des représentants des parents d'élèves.

- **Projet artistique : La fresque collective**

Le vendredi 12 et le mardi 16 mai, deux artistes graffeurs (organisme Fresh Street Art Paris) interviendront dans l'école afin que les élèves réalisent avec eux une fresque collective sur un mur du préau. Tous les élèves de l'école, de la petite section au CM2, participeront à ce projet (les plus petits feront des empreintes et manieront des pochoirs et les plus grands des rouleaux et des bombes de peinture).

Nous travaillerons ce projet en amont en classe avec les élèves (présentation d'œuvres de street art, vocabulaire, techniques des pochoirs...).

Nous sommes en train de finaliser ce projet avec les artistes.

Nous remercions la mairie et Florent pour avoir repeint le préau.

Le coût de ce projet est de 2137.82 euros.

=> **Financement de la prestation :**

- la mairie participera à hauteur de 1000 euros (budget alloué à l'école pour les sorties),
 - dons des représentants de parents d'élèves (goûters) : 388, 40 euros,
 - dons de Madame Bonneau(action photos de Noël) : 94 euros
- } 482,40 euros
- une participation sera demandée aux familles,
 - le reste sera pris en charge par la coopérative scolaire.

Nous remercions la mairie, les représentants des parents d'élèves , Mme Bonneau et toutes les familles.

6) Les sorties :

Comme l'année dernière, les enseignantes souhaiteraient organiser fin juin une 1/2 journée (en maternelle) ou une journée (en élémentaire) dans les environs de l'école. Plus d'informations seront données ultérieurement.

7) Le cycle de natation :

Cette année, le cycle de natation des élèves du CP au CM2 se déroulera du lundi 22 mai au lundi 26 juin à la piscine Aquasport de Mantes La Ville. (Nous avons essayé de modifier les horaires mais une réponse négative nous a été transmise il y a peu de temps).

Les 10 séances de piscine seront réparties sur 5 semaines au lieu de 10 semaines à raison de 2 séances par semaine : les lundis et les jeudis matins.

Les élèves devant être dans l'eau de 10h20 à 11h, nous partirons à 9h35 et reviendrons vers 11h40.

Les CM2 passeront en fin de cycle le « savoir nager ».

Nous aurons besoin de parents accompagnateurs pour nous aider à encadrer les élèves dans le bus et dans les vestiaires. Les accompagnateurs peuvent venir 1 seule fois. Dans chaque classe, un planning est mis à la disposition des personnes qui souhaitent accompagner. Nous vous remercions pour votre participation.

Questions des représentants : combien faut-il d'accompagnateur ? Qui peut être accompagnateur ?

Il faudrait au moins un accompagnateur par classe. Les accompagnateurs aident pour encadrer dans les vestiaires et dans le bus. Ils ne vont pas dans l'eau mais ils passent par le pédiluve (prévoir une serviette) et restent assis sur le banc durant la séance.

Les accompagnateurs doivent avoir plus de 18 ans.

8) Le budget alloué par la mairie à l'école :

Le budget sera voté début avril.

Les enseignantes ont demandé l'achat de casques à la mairie.

L'équipement des élèves de CM1/CM2 en tablettes initialement prévu pour l'année scolaire 2022/2023 devrait avoir lieu en septembre 2023.

Il faudra peut-être refaire des ajustements sur l'installation wifi de l'école, en ajoutant des bornes (ce qui engendrera un coût pour la mairie) car la connexion wifi n'est pas bonne.

Le conseil général finance l'achat des tablettes.

La mairie devra financer 70 euros par tablette tous les ans pour leur maintenance.

Les élèves seront responsables de leur tablette, ils l'auront du CM1 jusqu'en 3ème.

Question des représentants des parents d'élèves : quels sont les besoins informatiques (casques, ordinateurs...) des classes ?

Les 3 enseignantes auraient besoin de PC (unités centrales, écran) et de casques.

Au 25 mars, il y a :

- dans la classe de maternelle : 3 ordinateurs utilisables par les élèves et 1 ordinateur portable réservé à l'usage d'Émeline et de la maitresse.

- dans la classe des CP/CE1 : 3 ordinateurs utilisables par les élèves et 1 ordinateur portable réservé à l'usage du TNI.

- dans la classe des CE2/CM1/CM2 : 2 ordinateurs utilisables par les élèves et 1 ordinateur portable réservé à l'usage du TNI.

- dans la bibliothèque / salle informatique située à l'étage, il y a 5 ordinateurs qui ont plus de 12 ans dont 1 réservé à l'usage des 3 maitresses et pour la direction et 4 autres ordinateurs un peu plus récents utilisables par les élèves.

Les 2 classes d'élémentaire (du CP au CM2) peuvent utiliser la bibliothèque / salle informatique.

9) Le périscolaire et la cantine :

Un rappel concernant les inscriptions et les annulations à la cantine et à la garderie est nécessaire :

- Les inscriptions et les annulations doivent être faites par mail auprès d'Émeline à l'adresse :

cantine@la-falaise.fr selon le planning suivant :

- Pour le lundi : le vendredi précédent avant 8h30
- Pour le mardi : le lundi précédent avant 8h30
- Pour le jeudi : le mardi précédent avant 8h30
- Pour le vendredi : le jeudi précédent avant 8h30

- En cas d'absence d'un minimum de 2 jours de classe consécutifs pour raison de santé, et sous condition d'avoir prévenu par mail dès le 1^{er} jour d'absence avant 8h30, un certificat médical original devra être transmis à l'école obligatoirement dans les 7 jours suivant l'absence pour décompter les

repas. Il peut être transmis par mail à cantine@la-falaise.fr mais l'original devra être remis à l'enseignante pour justifier l'absence.

=> Réponses aux 2 questions transmises par les représentants des parents d'élèves (1 au sujet de la sécurité à la garderie et 1 au sujet du site internet du périscolaire) :

Depuis la transmission de la question relative à la sécurité des accès à la garderie des parents, la commune a décidé que :

- Le portillon et le portail sont toujours fermés.
- Lors de la garderie du matin et du soir, le portillon noir reste ouvert mais la porte d'entrée de la salle est désormais toujours fermée à clé, l'ouverture étant actionnée par les animatrices périscolaires de l'intérieur. S'agissant d'une porte antipanique, les enfants pourront toujours être évacués en cas de besoin.
- Un détecteur de présence (lumière) a été ajouté pour faciliter la vérification des arrivées des parents lorsqu'il fait nuit.

L'équipe d'animation a finalisé le mini-site de l'accueil de loisirs de La Falaise. Vous pourrez vous y rendre via l'adresse suivante : <https://portail-animation.ufcv.fr/accueil-periscolaire-la-falaise>.

Un lien a été mis depuis le site internet communal www.la-falaise.fr (Enfance-jeunesse /Cantine et accueils périscolaires)

=> Questions soumises par les représentants des parents d'élèves en amont de la réunion :

10) Quelle est l'organisation des rencontres Professeur des écoles - Familles dans l'école ?

Comme précisé lors des réunions de rentrée, les enseignantes échangent avec les familles à la demande des parents ou de l'enseignante.

Les rendez-vous ont lieu soit les matins avant la classe ou après les sorties mais aussi par téléphone si les familles ne sont pas disponibles.

11) L'information des familles en cas d'absence d'une enseignante.

Lorsqu'une enseignante est absente, elle prévient la directrice qui a son tour informe l'inspection. Dès l'obtention de la réponse de l'inspection (à savoir s'il y a un remplaçant ou non), Mme Brotonne prévient les familles. Concernant une prolongation de l'arrêt, celle-ci ne peut pas être prévue à l'avance. Nous rappelons que lorsqu'il n'y a pas de remplaçant, il n'y a aucune obligation pour les familles de garder leur enfant (contrairement aux années précédentes où il n'était pas possible de brasser les élèves). Les enfants présents seront répartis dans les autres classes.

12) Question transmise aux représentants : De « nombreux » enfants quittent l'école arrivés en CE2, pour quelle raison ?

Mme Brotonne explique qu'il y a des départs dans les différentes classes de la Petite Section au CM2.

Les familles sont uniquement obligées d'informer Mme le Maire de la raison du changement d'école lorsqu'elles lui demandent une dérogation et non pas l'école.

Les raisons connues par la directrice sont : un déménagement, un changement de travail, le souhait d'une école plus grande avec plus d'élèves et des nouveaux élèves, le retour dans l'école du secteur.

Et en même temps, chaque année, plusieurs élèves sont scolarisés dans l'école alors qu'ils n'habitent pas ou plus à La Falaise.

En 2019 /2020 : 4 départs (1 en fin de GS, 1 en fin de CP, 1 en fin de CE1 et 1 en fin de CE2).

Et 3 élèves n'habitant pas la commune : 1 MS, 1 GS et 1 CM2.

En 2020 /2021 : 2 départs (1 en fin de PS et 1 en fin de CM1).

Et 8 élèves n'habitant pas la commune : 1 PS, 1 MS, 1 GS, 2 CP, 1 CE1, 1 CE2 et 1 CM2.

En 2021 /2022 : 8 départs (1 en fin de MS, 3 en fin de GS, 1 en fin de CE2 et 3 en fin de CM1).

Et 9 élèves n'habitant pas la commune : 1 PS, 1 GS, 3 CP, 2 CE1, 1 CE2 et 1 CM1.

13) Quel est le minimum d'élèves pour maintenir l'école et les 3 classes ?

14) Existe-t-il un risque de fermeture de l'école au vu des effectifs ?

L'inspectrice a pris la parole concernant la carte scolaire comme ce point relève de l'inspection et de la DSDEN

Pour fermer une école, il faut moins de 10 enfants au total.

Il peut y avoir la fermeture d'une classe, s'il y a moins de 20 élèves au total sur deux classes réunies.

Et ce n'est pas le cas pour les deux classes d'élémentaire. (c'est à dire du CP au CM2)

À partir de l'étude des effectifs actuels, dans les deux années à venir, il n'y aura pas de souci de fermeture de classe.

Les directeurs d'école doivent transmettre plusieurs fois dans l'année, les prévisions d'effectifs de l'année suivante à la DSDEN pour l'enquête servant à établir la carte scolaire. Et pour cela, Mme Brotonne est en relation avec Mme Di Bernardo et avec Mme l'Inspectrice de l'Éducation Nationale.

15) Des rencontres inter-écoles (pour le sport ou autre) sont-elles prévues ?

Pour cette année, aucune rencontre n'est prévue ni avec des classes d'une autre école ni avec une classe du collège.

16) Point abordé non à l'ordre du jour :

Mme Brotonne a transmis ce matin à l'inspection un mail de parents de la classe de cycle 2 concernant le remplacement du jeudi 23 mars. Madame l'Inspectrice a pris note et a présenté ses excuses au nom de l'Institution.

17) Mme Brotonne et les représentants se rencontreront pour aborder la question ne relevant pas du conseil d'école.